



**PRÉFET
DE LA MARNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction départementale des territoires

CONSULTATION DU PUBLIC : Arrêté préfectoral définissant les zones de frayères et de croissance ou d'alimentation de la faune piscicole dans le département de la Marne

20 décembre 2022

Le projet d'arrêté préfectoral définissant les zones de frayères et de croissance ou d'alimentation de la faune piscicole dans le département de la Marne, a fait l'objet d'une consultation du public du 22 novembre au 10 décembre 2022 via une mise en ligne sur le site internet des services de l'État dans la Marne.

À l'issue de cette phase de consultation, aucune observation n'a été formulée sur le projet d'arrêté.

L'arrêté est donc proposé à la signature de M. le Préfet, sans modification par rapport à la version mise en consultation.